



ABC arbitrage

Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 10 juin 2022

Solde de dividende 2021

Réunie le vendredi 10 juin 2022 sous la présidence de Dominique Ceolin, président-directeur général, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société ABC arbitrage a **adopté toutes les résolutions** qui lui étaient proposées.

Les documents qui détaillent les votes, résolution par résolution, pour l'assemblée générale ordinaire et pour l'assemblée générale extraordinaire ont été publiés sur le site internet de la société (abc-arbitrage.com).

Distributions - Parmi les résolutions adoptées, l'assemblée générale ordinaire, après avoir approuvé les comptes sociaux et consolidés, a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2021 un solde de 0,10€ par action ordinaire. Compte tenu des versements de 0,10€ par action en octobre et décembre 2021, auxquels s'ajoutent l'acompte sur dividende de 0,10€ par action en avril 2022, les distributions afférentes à l'exercice 2021 s'élèvent à 0,40€ par action.

Le conseil d'administration qui s'est réuni postérieurement à l'assemblée générale a décidé du paiement du dividende intégralement en numéraire, conformément à ce qui a été exposé en assemblée générale. Le montant du versement prélevé sur la prime d'émission sera précisé au moment du paiement.

Le calendrier de distribution de 0,10€ par action est le suivant : la date de détachement est le mardi 5 juillet 2022 et la date de paiement est le jeudi 7 juillet 2022.

Enfin, pour rappel, ABC arbitrage a l'intention de verser 0,10€ complémentaire en octobre 2022, décembre 2022 et avril 2023. Cette intention devra néanmoins être validée par les différents conseils d'administration dédiés, après avoir notamment constaté que le bénéfice distribuable à date est compatible avec cette intention.

Activité du groupe - Cette assemblée générale a été également l'occasion de faire un point sur l'activité de l'exercice 2021 et sur le rythme d'activité moyen des cinq premiers mois de l'année 2022 qui est proche des 100% du rythme moyen de 2021. Le groupe confirme qu'il n'anticipe pas d'impact direct significatif sur son activité si l'inflation devait se maintenir à un niveau élevé et si les taux devaient poursuivre leur retour à des niveaux standards. La volatilité reste néanmoins un paramètre exogène important pour ABC arbitrage; volatilité qui, dans le contexte actuel, devrait rester à un niveau intéressant pour les métiers du groupe.

Information de la société AUBÉPAR INDUSTRIES SE - La société ABC arbitrage a été informée par la société AUBÉPAR INDUSTRIES SE de la signature d'un mandat de cession indépendant. Le mandat a pour objet la cession de 200 000 (deux cents milles) titres ABC arbitrage dans le carnet d'ordres central du marché et/ou par blocs d'actions. Cette quantité correspond à 2,6% de la détention actuelle d'AUBÉPAR INDUSTRIES SE et à moins de 0,34% du capital d'ABC arbitrage. Un prix minimum de 7,30€ a été fixé pour cette opération. Après la totalité de cette cession, toutes choses égales par ailleurs, AUBÉPAR INDUSTRIES SE détiendra 12,4% du capital d'ABC arbitrage.

L'ensemble de ces informations est accessible sur le site internet du groupe sur le lien suivant : abc-arbitrage.com